L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 19 SEPTEMBRE 1868. | Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIBBY, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 19 SEPTEMBRE.

Candidatures de la Démocratie Nationale.

POUR PRESIDENT:
HORATIO SEYMOUR,
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT:
FRANK P. BLAIR,
DU MISSOURI.

Electeurs pour l'Etat en général:
EX-GOUVERNEUR R. C. WICKLIFFE, de Ouest Feliciana.
ISAIAH GARRETT, de Ouachita.

Remplaçants:
JAMES P. FRERET, de Jefferson.
JUGE J. H. LEA, d'Orléans.

Electeurs de District:

1er District Congressionnel..........A. SAMBOLA.
2me " "..........B. S. BRADY.
3me " "..........A. S. HERRON.
4me " "..........A. DeBLANC.
5me " "..........B. D. COLEMAN

Remplaçants:

1er District Congressionnel......T. P. SHERBURNE.
2me " "......GEO. W. RACE.
3me " "......J. S. KENNARD.
4me " "......E. N. CULLUM.
5me " "......W. F. BLACKMAN. J. H. BRIGHAM.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, à midi—Tous les droits, titres, &c., à la goelette Bettie Stephenson, ses agrès et meubles.

Par S. Guimont, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Trois lots de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, St-Louis et Robertson et la Promenade Conondelet—De plus, à 4½ heures P. M., rue Claiborne, entre Dumaine et St-Philippe, un lot de meubles.

Par le même, au No 35 de la rue Franklin—Meubles, linge de corps et un lot de chaussures.

Par C. E. Girardey & Co, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un lot de terre dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Prieur et Johnson, et formant l'encoignure Kerlerec et Johnson.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan, 45, Vieille Levée—300 caisses bottes, souliers et brodequins, et 75 malles Congress.

Par Vincent & Co, à leur salle d'encan, rue de Chartres—300 lots d'habillements fins et ordinaires et 250 lots de lingerie de messieurs.

Par Montgomery, Bros & Co, à leur salle d'encan rue du Camp, à 11 heures,—un assortiment général de meubles et d'ustensiles de cuisine. Et aux écuries de P. Lenor, rue Gravier, élégants chevaux appareillés et de voiture, beaux mulets et vaches laitières, buggies, wagons &c.

Par G. de Fériet, au coin des rues Bienville et Dauphine, à 11 heures—Meubles, livres, &c.

Par Hois, Biehm & Co, au No 21 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, "notions" et chapeaux, bonneterie, vin du Rhin.

Achetez vos confections et chaussures chez M. Ernest Vérges, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION!

Le Shérif procédera aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à l'adjudication de la moitié indivise de la goelette "Bettie Stephenson."
Voir aux annonces.

Habits et Linge fait—L'attention particulière des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée sur la grande vente sans réserve d'un magnifique stock d'habits et de linge fait, qui aura lieu ce matin, à 10 heures, rue de Chartres, No 16, par le ministère de MM. Vincent & Co. Voyez l'annonce.

Chaussures à l'encan—MM. Louis Stern & Bros, encanteurs, commenceront ce matin, à 10 heures précises, la vente sans limite ni réserve de 600 caisses de bottes, souliers et brodequins, de confection et d'importation récentes. Ce stock se compose d'un assortiment général choisi tout exprès pour le commerce de ce pays. Nous invitons en conséquence ceux qui tiennent des magasins à la ville ou à la campagne à ne pas négliger cette occasion de bon marché.

Annonces Politiques.

Le prix d'insertion des annonces politiques est INVARIABLEMENT être acquitté d'avance dans nos bureaux.

La Soirée du 12 Septembre.
CORRESPONDANCE OFFICIELLE.

La correspondance que nous publions ci-dessous a été communiquée à plusieurs journaux par le général Buchanan. Elle indique clairement le rôle qui a été joué par l'assistant-commissaire du Bureau des affranchis, le major-général Hatch. D'après les termes de la dépêche émanant du quartier général à Washington, M. Hatch avait télégraphié qu'il était à craindre qu'une attaque n'eût lieu le soir contre la procession radicale. C'est là une imputation odieuse et toute gratuite contre le parti conservateur de la Nouvelle-Orléans. M. Hatch l'a si bien senti qu'il a fait démentir le sens de cette dépêche dans le *Times*, mais sa défense est pitoyable, et il n'a pas osé livrer cette dépêche à la publicité. Il n'a trouvé d'autre parti à prendre que de s'abstenir jusqu'à ce que l'incident soit oublié.

La conduite du général Buchanan a été telle qu'on devait l'attendre d'un officier honorable et qui juge les choses sainement et sans esprit de parti. Il paraît que le gouverneur Warmoth, très peu rassuré comme tout homme dont la conscience est loin d'être sans reproche, a adressé dans l'après-midi du 12 une réquisition officielle au général Buchanan pour avoir des troupes à sa disposition.

Cette demande était un peu prématurée et nous serions curieux de savoir sur quels faits elle était basée, car un gouverneur ne doit requérir l'assistance des troupes fédérales que si les autorités d'Etat sont impuissantes à réprimer une émeute déjà existante.

Cette nouvelle lettre de Warmoth pourrait faire le pendant de la lettre aux 150 meurtres.

Voici le texte de la correspondance télégraphique officielle mentionnée plus haut:

Washington, D. C., 12 septembre 1868.
(Reçue à 11 heures A. M. le 12 septembre 1868.)

Au général commandant le département de la Louisiane, Nlle-Orléans, Lne.

Le major-général par brevet Hatch, assistant commissaire du Bureau des affranchis, rapporte qu'il y a danger d'une attaque contre la procession avec torches à la Nouvelle-Orléans ce soir. Vous disposerez les troupes qui sont sous votre commandement de façon à prévenir une telle attaque et à préserver la paix. Veuillez accuser réception de cette dépêche.

Par ordre du général Grant.

J. C. KELTON,
A. A. général.

Quartier Général du Dép't de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 12 septembre 1868.
(Envoyée à 12 30, 12 septembre 1868.)

Au brigadier-général par brevet J. C. Kelton, a. a. g., armée des E. U. à Washington, D. C.

Reçue votre dépêche.

Il n'y a pas, dans mon opinion, de danger d'attaque contre la procession ce soir. Le danger est que les nègres commencent l'attaque, et que les propriétés publiques soient détruites.

J'ai pris des arrangements pour les protéger et j'emploierai toutes mes troupes disponibles dans ce but. Dois-je porter mon intervention au-delà? Le gouverneur n'a pas demandé d'assistance.

ROB. C. BUCHANAN,
Maj.-Gén. par brevet A. des E. U. commandant.

(Une demande de troupes de la part du gouverneur a été reçue une heure après l'envoi de la dépêche ci-dessus.)

Washington, D. C. 12 sept. 1868.
(Reçue à la Nlle Orléans 12 sept. 1868.)

Au Major-Général R. C. Buchanan, commandant le Département de la Louisiane:

Votre dépêche de ce jour est reçue et approuvée.

J. C. KELTON, A. A. G.

Quartier-Général Département de la Lne.
Nlle-Orléans, Lne., 14 sept. 1868.

A l'Adjudant-Général de l'Armée des Etats-Unis à Washington, D. C.

Comme je m'y attendais, tout s'est passé tranquillement dans la procession républicaine samedi dernier.

ROB. C. BUCHANAN,
Maj.-Gén., A. des E. U. commandant.

On remarque que dans sa première dépêche, l'adjudant Kelton, oublieux du fait que le régime civil est établi en Louisiane, donne l'ordre au général Buchanan d'intervenir directement, sans paraître se préoccuper des autorités civiles. Cet ordre était en violation directe de la Constitution des Etats-Unis et des instructions récentes du département de la guerre. Le général Buchanan répond froidement qu'il a pris ses mesures pour protéger les propriétés publiques fédérales, et ajoute: "Dois-je porter mon intervention au-delà; le gouverneur n'a pas demandé d'assistance." L'adjudant Kelton, rappelé ainsi au respect de la légalité, se contente d'accuser réception de la dépêche en l'approuvant, mais, une heure après, M. Warmoth, averti probablement par un télégramme de Washington, adresse au commandant du département une demande de troupes.

Tel est l'historique de cet épisode. Il prouve que les meneurs radicaux ici avaient une peur atroce de ce qui pouvait arriver, et qu'ils n'ont pas hésité à falsifier les faits pour obtenir la protection des baïonnettes fédérales.

La dépêche du général Hatch. — Le *Republican* d'hier soir donne la dépêche qui aurait été envoyée par le chef du bureau des affranchis, le général Hatch, au Secrétaire de la guerre, à propos de la procession. En voici la traduction:

Bureau des Affranchis,
Nlle-Orléans, Lne, 11 sept. 1868.

Il y aura, demain soir, une grande procession aux flambeaux, à laquelle participeront beaucoup d'hommes de couleur. Il y a au sujet de la démonstration proposée une agitation intense, qui me force de requérir que le général commandant reçoive l'ordre de disposer les troupes sous son commandement, de façon à *empêcher une attaque*, qui pourrait avoir pour résultat une destruction générale et étendue d'existences et de propriétés.

EDWARD HATCH, &c.

Nous avons donné plus haut la dépêche de l'aide-adjudant-général Kelton, et on a vu comment il avait interprété le télégramme du général Hatch. Franchement il n'y avait pas deux manières de l'interpréter. Il était clair que le général Hatch redoutait une attaque contre la procession, puisqu'il demandait des troupes pour l'*empêcher*.

Gardes Hendricks. — *Présentation d'une bannière*—Ce beau club, composé entièrement de jeunes gens du Second District, sortira ce soir en uniforme, et après avoir parcouru les rues Royale, Esplanade et Bourbon, il s'arrêtera à la résidence de M. J. P. Roux pour y recevoir une bannière qui lui est destinée. De là il retournera à son quartier-général par les rues Hôpital, Remparts, Esplanade, Chartres, Camp, Julia, St. Charles et Canal. Nous remercions les *Hendricks Guards* de l'aimable invitation qu'ils nous ont adressée, et nous nous empresserons de prendre part à cette intéressante cérémonie.

Théatre St. Charles—Il y aura ce soir à ce théâtre un grand bénéfice pour les Clogistes, Stiles, Phelps et Armstrong, qui font les délices du public. Le fait est que ces acteurs se livrent à des exercices de pieds merveilleux. C'est à voir et à revoir; et nous en prévenons les amateurs de choses nouvelles.

Naturalisation. — Tout étranger démocrate désireux de se faire naturaliser n'aura aucune dépense à faire pour obtenir ses papiers en s'adressant au comité de paroisse rue du Canal No 205. Voir l'annonce du comité.

Quincaillerie.—On trouve chez M. J. J. Bonnaffé, 47 rue Peters, autrefois Levée, entre Champs-Elysées et Marigny, d'excellente quincaillerie à bon marché. Voir l'annonce.

Nouvelles d'Europe.

Nous avons reçu hier des journaux d'Europe jusqu'au 1er septembre. Nous y puisons les nouvelles suivantes:

M. Dufaure accepte la candidature qui lui a été offerte dans le Var. C'est à tort qu'on lui a attribué des hésitations dont il n'a eu que l'apparence.

Le tribunal de première instance de Nîmes a rendu samedi son jugement dans l'affaire de la réunion du 29 juillet. MM. Lacy-Guilhon et David Ribot, reconnus coupables d'avoir organisé une réunion publique dans les cinq jours qui précédaient l'élection, et d'avoir ainsi contrevenu à l'article 8 de la loi du 6 juin 1868, ont été condamnés: le premier en 500 fr. et le second en 300 fr. d'amende. M. Breton, prévenu de s'être rendu complice de ce délit en louant le local dans lequel devait se tenir l'assemblée, a été renvoyé de la poursuite.

Les infants d'Espagne comte et comtesse de Girgenti, partis hier à six heures du matin de Munich, sont arrivés ce matin à Paris, à l'hôtel de l'ambassade d'Espagne, quai d'Orsay. M. Mon, ambassadeur d'Espagne, s'est rendu à la rencontre du couple princier jusqu'à Strasbourg. Le wagon-salon de l'Empereur et quatre voitures de première classe pour les officiers et les gens de service de la suite, composaient le train spécial de Strasbourg à Paris. Il y a eu une halte d'une heure et demie à Nancy pour dîner et visiter la chapelle qui renferme les tombeaux de la famille impériale d'Autriche. Le préfet, le maréchal Bazaine et le général commandant la division, sont venus à la gare pour saluer les princes.

Un chambellan et un officier d'ordonnance de l'Empereur se sont rendus dans la journée avec deux voitures de la cour à l'hôtel de l'ambassade pour souhaiter aux infants la bienvenue au nom de l'Empereur et de l'Impératrice. Les voitures de la cour et le personnel de service sont laissés à leur disposition.

Demain, le comte et la comtesse de Girgenti, accompagnés du personnel de l'ambassade, se rendront à Fontainebleau, où ils seront reçus par l'Empereur et l'Impératrice. Ils passeront, dit-on, huit jours à la résidence impériale.

Le comte de Chambord aurait écrit à la reine d'Espagne et à François II deux lettres dans lesquelles il b'âme avec énergie l'autorisation donnée par ces souverains, au comte et à la comtesse de Girgenti, d'aller rendre visite à l'Empereur Napoléon et à l'Impératrice Eugénie.

On prête à Victor-Emmanuel l'intention d'intervenir dans la querelle provoquée, entre les généraux La Marmora et Cialdini, par la publication du rapport de M. de Moltke. Le roi d'Italie ne voudrait pas que les discussions de ce genre, si préjudiciables à la dignité du nouveau royaume, se continuassent plus longtemps.

Le prince de Hohenlohe, ministre bavarois, dans l'entrevue qu'il a eue à Salzbourg avec François Joseph, se serait entretenu avec ce souverain non-seulement des conditions de la création d'une Confédération du Sud, mais encore d'un rapprochement entre la Prusse et l'Autriche. Le prince de Hohenlohe croirait nécessaire une entente entre la Bavière et l'Autriche, pour réussir à grouper d'une façon durable les petites puissances allemandes.

Le Comte Cavour, journal de Turin, assure que M. Rattazzi a vu plusieurs fois M. de Bismark pendant son séjour en Allemagne. Ce même journal affirme encore que M. Rattazzi aurait promis au comte de Bismark de favoriser, *pour une époque qui n'est pas éloignée*, une rupture de l'Italie avec la France, et la conclusion d'une alliance qui jetterait Victor-Emmanuel dans les bras de la Prusse. Nous déclarons que nous serons heureux de voir démentir ces allégations de la feuille italienne.

M. de La Guéronnière, dont la nomination comme ministre de France à Bruxelles a été si diversement interprétée, se démentirait que peu de temps en Belgique. Il ferait, pour ainsi dire, son stage diplomatique à la cour de Léopold II, et, de Bruxelles, il serait très-probablement envoyé à Rome.

On écrit de Berlin, 27 août, à la *Correspondance du Nord-Est*:

Toutes les nouvelles s'accordent à dire que la Russie compte sur une alliance étroite avec l'Amérique du Nord, principalement en vue de la question d'Orient. L'idée russe est de fonder une triple alliance entre la Russie, la Prusse et les Etats-Unis. Le gouvernement américain semble se prêter beaucoup à ces plans, et les rapports de notre cabinet avec l'envoyé des Etats-Unis à Berlin sont des plus intimes.

NOUVELLES PARISIENNES.

La chambre des appels de la cour impériale vient de confirmer le jugement de la 6e chambre qui condamnait par défaut M. Henri Rochefort à une année de prison et 10,000 fr. d'amende pour offense envers l'Empereur et pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement, délits commis dans le numéro 11 de la *Lanterne*.

Le tribunal correctionnel a condamné M. de Rochefort à 13 mois de prison et 10,000 francs d'amende pour les délits relevés dans le 13e numéro de la *Lanterne*, pour outrages à l'Empereur, à la religion &c. L'imprimeur Gaillet a été condamné à deux mois de prison et 2000 francs d'amende. Ce jugement n'a été prononcé que par défaut, les prévenus ont donc le droit d'y former opposition. Les condamnations réunies contre Rochefort s'élèvent déjà à deux ans et sept mois de prison et à vingt et quelques mille francs d'amende.

—On lit dans un journal du 1er septembre:

Une rencontre a eu lieu hier, au bois du Vésinet, entre M. Paul de Cassagnac, rédacteur du *Pays*, et M. Lissagaray, rédacteur en chef de l'*Avenir*, journal qui se publie à Auch, à la suite d'une polémique qui a eu lieu entre ces deux messieurs.

Le fleuret avait été choisi comme arme du combat. Après quelques engagements, M. Lissagaray a été blessé d'un coup de fleuret qui a pénétré assez profondément dans la poitrine, au dessus du sein droit.

Au moment de mettre sous presse, dit le *Courrier du Gers*, nous apprenons que M. Granier de Cassagnac, député de Mirande et membre du conseil général du Gers, a déposé entre les mains de M. le procureur impérial d'Auch une plainte en diffamation et injures publiques contre M. Lissagaray, rédacteur en chef de l'*Avenir*, journal du Gers, et contre M. Barbé, gérant de la même feuille.

Une lettre adressée au *Monde* donne des détails sur l'accident qui a mis en danger les jours de M. de Montalembert et a coûté la vie au cocher de l'illustre orateur:

M. le comte de Montalembert était sorti, le 26 août, vers deux heures de l'après-midi, en voiture, accompagné de quelques personnes, et avait pris la direction de Charquemont. Arrivé là, chacun mit pied à terre, à part M. de Montalembert, qui, à cause de sa faiblesse et de sa convalescence, était seul resté à sa place. Le cocher, après avoir enlevé la bride du cheval, se disposait à lui donner l'avoine, lorsque l'animal, dominé je ne sais par quel instinct, s'écartant brusquement du conducteur, se renverse, et s'élance, rapide comme l'éclair, entraînant à sa suite la voiture et le comte.

Jugez de la consternation de ces messieurs; un horrible spectacle frappe leur vue: d'une part, M. de Montalembert, jeté à terre par le choc du véhicule qui venait de heurter une voiture à brancards placée au bord du chemin, et d'autre part, le corps inanimé du malheureux cocher, qui, dans sa chute, avait été tué.

L'émotion d'une pareille catastrophe s'est traduite par un cri d'horreur. Mais, grâce à Dieu, l'état de M. de Montalembert n'était pas aussi grave qu'on le redoutait; il en est quitte pour quelques contusions à la tête et à la main, et avec des soins comme ceux qui lui sont prodigués par son honorable famille, il n'est pas à douter qu'il ne soit bientôt rétabli.

—Les jambes lui refusent le service, un individu se laisse tomber sur le trottoir juste en face de la boutique d'un pâtissier, raconte l'*Evénement illustré*.

—Monsieur Frominet! monsieur Frominet! se met à crier l'ivrogne, qui avait lu sur l'enseigne le nom du fabricant de brioches.

Le pâtissier sortit de sa boutique et accourut.

—Je demeure rue du Petit-Musc, No 7, dit l'ivrogne.

—Eh bien! qu'est-ce que ça me fait?

—Veuillez me faire porter à mon domicile.

—Pour qui me prenez-vous? C'est pour me dire ça que vous me dérangez?

—Dame!....je vois écrit sur votre enseigne: *On porte en ville.*

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE—18 Septembre.
THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN. No 111, rue du Canal.
Ci-devant encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	70 degrés
Midi	78 "
3 heures P. M.	81 "
6 heures P. M.	80 "

Bureau d'enregistrement. — La protestation suivante de M. Geo. A. Fosdick, membre de ce bureau, a été adressée à M. W. Baker qui en est le président:

Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1868.

Monsieur, — Hier, dans une réunion du bureau d'enregistrement, la question de la nomination des bureaux de *supervisors* étant en considération, j'ai assumé la position que, comme représentant du parti démocrate dans le bureau, j'avais droit à nommer dans chaque bureau de *supervisors* dans tout l'Etat, un démocrate qui représentait une grande majorité non-seulement de la population blanche, mais encore des propriétaires et des contribuables, de manière à veiller à ce qu'aucune injustice ne fût faite à cette portion de notre population et qu'un enregistrement équitable fût opéré comme cela est indiqué par la loi.

La majorité du bureau ayant décidé qu'en aucun cas il ne permettrait à un démocrate de prendre place dans aucun des bureaux de *supervisors*, j'ai protesté contre votre action et celle de M. Ferguson, comme injuste, antilibérale et contraire à tous les précédents dans la formation de ces bureaux, qui possédaient le droit de décider sur le plus grand privilége d'un citoyen américain, celui d'électeur, et j'ai refusé de participer au choix des noms qui composeront ces bureaux, à moins que cette décision ne soit reconsidérée, me retirant immédiatement du bureau avec la permission du président.

En acceptant la position que j'occupe, je comprenais que la même règle qui avait porté le gouverneur Warmoth à me nommer serait suivie de bonne foi dans la nomination des personnes devant composer le Bureau des *supervisors*, et je savais aussi que telles étaient les vues des hommes qui s'étaient consultés sur ce sujet.

Voilà la substance de ce qui a eu lieu hier, et je demande respectueusement que cette communication soit inscrite dans les minutes de ce bureau.

Respectueusement,
Signé: GEO. A. FOSDICK.

Le club de l'Ecumoire. — Dans notre compte-rendu de la présentation de bannière au Club de l'Ecumoire, nous avons involontairement omis de dire, qu'à Mme Frédéric Latil, une des principales donatrices, revenait particulièrement l'honneur de l'exécution admirable de la bannière. Nous avons également omis de parler de l'allocution du juge Viavant, et de l'ode, remarquablement récitée, par le jeune Amilcar Brontin, âgé de neuf ans. C'est avec plaisir que nous faisons cette rectification.

Présentation de bannière—Les Vedettes de Seymour ont fait de brillants préparatifs pour la réception d'une bannière qui leur sera offerte ce soir. Plusieurs clubs devant les accompagner en uniforme, la cérémonie ne peut manquer d'être fort intéressante. Le club des Vedettes nous ayant adressé des invitations, nous les prions de recevoir nos remercîments. On trouvera dans nos annonces l'itinéraire de la procession.

Présentation de bannières—Le Johnson Rangers qui ne le cèdent à nul club de la ville pour leur patriotisme, ont reçu hier soir une bannière et une guirlande confectionnées par les dames du 3e ward. La présentation a été faite chez M. J. C. Miller, rue Johnson. Les Rangers étaient accompagnés par plusieurs autres clubs et la cérémonie a été magnifique. Ils se sont arrêtés devant notre bureau et nous ont donné une sérénade. Nous sommes sensibles à cette attention. Le Club des JOHNSON RANGERS a pour président, M. R. B Harris; pour vice-président, M. Heffron; pour secrétaire, M. E Meyers; J. Keopfer, trésorier. Le grand-maréchal A. J. G. Campbell a pour assistants MM. J. C. Miller et J. Keopfer.

Rectification de nom.—En donnant, dans notre numéro du 17, la liste des officiers des Gardes de Rousseau de Milnebourg, le nom du maréchal de ce club a été mal écrit et nous nous empressons de rectifier l'erreur commise en substituant le nom d'Hippolyte Fosleigh à celui d'Hippolyte Poets, donné par notre rapporteur.

Naturalisation.—Les Cours sont fort occupées en ce moment à délivrer des certificats de naturalisation. Les étrangers qui désirent aider la démocratie en se faisant recevoir citoyens, obtiendront du comité démocratique de paroisse un ordre qui les mettra à même de remplir cette formalité, sans frais pour eux.

Le nouveau bureau de police.—Le gouverneur a nommé W. R. Fish, S. R. Raynal, S. N. Burbank, Thos. Isabelle et William George, commissaires du bureau de police sous le nouveau bill métropolitain.

Le meurtre de jeudi soir — Cette affaire, en dépit de l'enquête du coroner, est toujours enveloppée de mystère. On sait cependant qu'un seul coup de fusil a été tiré contre les trois hommes et que l'arme était chargée de gros plomb. On sait encore que le coup n'a pas été tiré de la grocerie de Gabriel qui se trouve ainsi complètement exonéré. L'impression est que ce meurtre est le fait de quelques nègres qui en voulaient aux trois jeunes gens, peut-être pour des raisons politiques, car ils étaient tous d'ardents démocrates. Il a été établi, d'autre part, qu'ils avaient bu dans plusieurs cafés, qu'ils étaient ivres et tapageurs. Dès lors, on peut faire toute espèce de conjectures. Quant à la police, qui ne se distingue guère depuis quelque temps, on nous assure qu'elle se livre à d'actives recherches et qu'elle a l'espoir de mettre la main sur le coupable ou les coupables. Reste à savoir si ce sera le coupable qu'on...

Feu—Hier à minuit, le feu s'est déclaré dans une bâtisse en bois, inoccupée, rue Palmyre, entre les rues Dorgenois et Broad. Cette bâtisse appartenait à Patrick Hanly et était assurée pour la somme de $6,000 à la compagnie Germania.

Tentatives de vol.— Vers 1 heure hier matin, des voleurs sont entrés chez le Dr Peters, rue du Canal No 355, d'où ils sont ressortis sans avoir pu atteindre leur but. Le Dr Peters, réveillé par le bruit qu'ils faisaient, a tiré sur eux plusieurs fois sans les atteindre; mais les voleurs ont été forcés de déguerpir sans rien emporter.

D'autres tentatives de vol ont été faites par des nègres, dans divers endroits de la ville, mais comme elles n'ont pas réussi et que, d'autre part, il n'y a pas eu d'arrestation, nous nous dispensons d'en rapporter les détails, qui n'auraient, du reste, rien d'intéressant.

A l'amende. — Trois bouchers du marché Poydras ont été condamnés hier par le recorder Becker à une amende de $20 chacun, pour avoir essayé de faire tort aux affaires d'un rival. Ils ont en outre été requis de fournir caution pour bonne conduite.

Une fusée blessante.—Un jeune homme nommé Lyons, membre du club des Cadets de Seymour, a été blessé par l'explosion d'une fusée pendant la parade de jeudi soir.

Assaut—L'école des rues Robertson et Bienville a été attaquée hier et sérieusement par une bande de jeunes garçons de couleur que le lieutenant Manning, du 3e District, étant informé de ce qui se passait, s'est vu obligé de placer un officier dans le voisinage de l'école pendant le jour. On a appris ensuite que les assaillants venaient de l'école de couleur située au coin des rues Douane et Robertson. Ils ont lancé des pierres contre les enfants blancs de l'école Bienville. La présence de l'officier a fait cesser le désordre.

Législature de la Louisiane.

Sénat.—M. Blakman présente une résolution pour déclarer vacant le siége de John Randall, élu par le 15me district sénatorial pour remplir la vacance causée par l'élection du sénateur Harris au Sénat des Etats-Unis. Référé au comité judiciaire.

M. Day donne avis qu'il présentera une résolution concernant certains devoirs du Secrétaire d'Etat.

Le bill du Sénat pour légaliser les mariages est lu deux fois et référé au comité judiciaire.

Le bill de la Chambre pour donner au gouverneur le pouvoir de nommer un constable et un député-constable par chaque paroisse, est envoyé à l'impression et mis à l'ordre du jour de mardi prochain.

L'acte fixant les salaires des commissaires du bureau de police est référé au comité de finance.

Le bill pour protéger toutes les personnes dans leurs droits civils et publics est discuté section par section.

La première est adoptée par 15 contre 7; la section 2 également. Aussi les sections 3 et 4 toujours par les mêmes votes.

M. Foute demande à enregistrer son vote qui est négatif. La section 5 est adoptée et sur la motion de M. Cambell le bill est adopté dans son ensemble, par 15 contre 7. Votes pour: MM. Campbell, Darrall, François, Kelso, Lewis, Lynch Monette, Packard, Pinchback, Pollard, Ray, Rendall, Whitney, Wilcox et Williams, 15.

Votes contre: MM. Bacon, Blackman, Braugh, Day, Foute et Jewell, 7.

Le bill pour incorporer l'association des prêts et nantissements est ajourné à lundi.

Par amendement, le bill pour transférer le siége de la Cour de la paroisse Carroll de Floyd à Elton porte que les citoyens de la paroisse seront consultés sur le changement. Il est adopté.

Le bill fournissant un cabinet et une bibliothèque à l'avocat-général est finalement adopté.

Le bill pour incorporer la Compagnie de Canal de la Nlle-Orléans et de l'Ile aux Vaisseaux est remis en discussion. Les sections qui restaient sont lues et adoptées. Le Sénat s'ajourne.

Chambre des Représentants.—Présidence de M. Lowell. 56 membres présents.

La Chambre se constitue en comité général. L'adoption du bill No 8 relatif aux notaires est recommandée après un examen, section par section. (Nous avons dit ce qu'était ce bill qui donne au gouverneur le droit de nommer tous les notaires de la paroisse d'Orléans, au nombre de 40 à 70.)

Le comité général renvoie de nouveau à la Chambre le bill No 21 pour l'ouverture du Bayou Plaquemines, avec recommandation de le référer au comité des améliorations, à cause d'une protestation du juri de la paroisse Iberville.

Le comité général recommande l'adoption d'un bill allouant $1,000 pour le déblaiement de la rivière Bogue-falaya, paroisse St-Tammany.

Il renvoie à la Chambre le bill de secours pour Madison Wells avec recommandation de le référer au comité des relations fédérales; il en est de même du bill 126 pour les réclamations des soldats fédéraux de la Louisiane.

Il recommande le passage du bill 158 pour le paiement des intérêts dus sur les obligations d'Etat. Il recommande le renvoi au comité du pénitencier de deux bills relatifs à cette institution.

Il recommande l'adoption du bill 203 allouant $3000 pour payer un jugement rendu contre l'Etat en faveur de Ch. E. Fortier et de Mme H. Fortier.

Les bills de secours 205, 223 et 225 sont recommandés pour être adoptés, mais le comité repousse l'adoption du bill du Sénat No 38 allouant $1133 à J. Edmonston pour la prétendue organisation des milices sous Madison Wells.

Le bill du Sénat 113 qui autorise le bibliothécaire d'Etat à acheter nombre d'ouvrages dont l'Etat n'a que faire, devra être référé au comité sur la bibliothèque d'Etat.

Le comité recommande l'adoption du bill pour payer des honoraires dus par l'Etat à l'honorable Pierre Soulé, mais avec un amendement réduisant la somme de $5,000 à $3,000.

Le comité recommande le rejet d'un bill allouant $35,000 pour déblayer le Bayou Têche. La Chambre reprend sa séance régulière et adopte les recommandations ci-dessus relatées, du comité général. Les bills dont l'adoption était proposée sont considérés comme grossoyés et adoptés.

Gray (rad) de St. Jacques, présente une résolution jointe ordonnant aux collecteurs de taxes d'Etat de recevoir les mandats des membres et employés de l'Assemblée-générale en payement des taxes, et au trésorier d'Etat de recevoir ces mandats des collecteurs. Lue une fois et mise au rôle.

La Chambre s'ajourne à aujourd'hui à midi.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Affaires en Georgie.

Les nègres expulsés des Chambres se rendent à Washington.

Alex. H. Stephens est invité à faire une adresse.

John Quincy Adams, candidat démocrate.

Sa lettre d'acceptation.

Coup de massue contre les Républicains.

Nouvelles Européennes.

St-Petersbourg, 18—L'empereur va envoyer des renforts immédiats aux troupes qui sont dans l'Asie centrale.

Londres, 18—Sir John Young, le gouverneur général de la Nouvelle Galle du Sud, est nommé gouverneur général du Canada.

Londres, 18—Un cardinal italien a été condamné à l'amende par une cour civile pour avoir pris possession de son siége sans la permission du roi d'Italie.

Une explosion de la fabrique de cartouches à Metz a tué 30 personnes et en a blessé 82.

Napoléon et sa famille ont visité la reine d'Espagne à St-Sébastien.

Nouvelles de Washington.

Washington, 18—Clarence Tundall, attaché pendant 15 ans au bureau du relevé des côtes, est mort.

L'avocat-général Evarts est revenu. Schenck cette après-midi ne doute pas d'un quorum pour lundi.

Tous les membres du cabinet étaient à la séance du conseil à l'exception de Browning.

Les nominations suivantes ont été faites: Gardiens de magasins: Edward J. Morgan, 1er district de l'Alabama, et John H. Jessup, 3me district de la Virginie. Jaugeurs: James Gibson, 2me district de l'Alabama; et J. B. Grigsby, député collecteur à New York, ayant charge de la transmission des marchandises entre les Etats de l'Atlantique et du Pacifique.

Les "Tiers" métres sont prêts. Les prix varient de $200 à $1050. Les distillateurs doivent ce les procurer et en user; autrement les collecteurs saisiront les distilleries et mettront en vigueur les pénalités. Les distillateurs de pommes, pêches et raisins n'ont pas besoin de mètres.

Washington, 18.— Les membres républicains qui ont supputé l'affaire sont sûrs d'un quorum pour lundi.

Nouvelles diverses.

Montgomery, 18.—Le temps du Sénat a été perdu ce matin dans la discussion de sujets politiques. La Chambre s'est ajournée après une séance de quelques minutes et les républicains se sont réunis en caucus à huis clos.

Atlanta, 18.—La Chambre a passé le bill de secours du Sénat par 72 contre 61.

A été adoptée une résolution rappelant le premier acte de la Chambre suspendant la collection des dettes et déclarant que les collections dorénavant pourront être faites quand le bill de secours actuel aura reçu la signature du gouverneur.

Le Sénat a passé un amendement au bill de taxe taxant à un pour cent les primes ou autres recettes des compagnies d'assurance étrangères. Les compagnies d'Etat sont taxées sur le capital social.

On fait circuler un document pour inviter l'Hon. Alex. H. Stephens à prononcer une adresse sur la situation actuelle. Il est signé par plusieurs membres des deux Chambres et l'on dit que le gouverneur Bullock l'a signé lui même dans la croyance que cela pourra faire beaucoup pour restaurer la paix dans le pays.

Un comité de nègres déclarés inéligibles est parti pour Washington pour présenter leur affaire au Congrès.

Boston, 18—John Quincy Adams accepte la nomination démocratique pour la place de gouverneur. Sa lettre d'acceptation dit: "Je pense qu'il y a deux sujets d'intérêt national dans cette élection, l'un est important et l'autre vital. Le premier qui est pour moi la question financière n'a pas été traité par la Convention de New York d'une manière qui satisfasse mon jugement.

"En pourvoyant au paiement des bons connus sous le nom de 5-20 par le surplus du revenu seulement, n'ayant ainsi aucun égard pour ce qui me paraît être une part importante du plan de M. Pendleton, savoir, un retrait des émissions des banques nationales, le parti démocrate a paru se soumettre lui-même à une extension indéfinie de l'inconvertible intolérable d'une circulation de papier irrachetable.

"Je suis trop démocrate pour supporter cette perspective avec patience. Je crois dans les coopes, et en cela je me donne comme un véritable démocrate Jacksonien."

Adams critique les mesures de reconstruction du Congrès comme la question vitale et dit:

"Je ne discuterai pas l'inconstitutionnalité de la reconstruction. La répugnance presque unanime des républicains à subir l'épreuve du scrutin de la Cour Suprême, semblerait confirmer l'assertion du regrettable Stevens qu'il n'y avait que deux fous fieffés dans l'Assemblée qui crussent à la constitutionnalité des actes de reconstruction, et même s'ils étaient constitutionnels, je les regarderais comme impolitiques. L'union qu'ils imposent n'est pas plus à mes yeux la véritable union des mains et des cœurs qu'un corps galvanisé ne ressemble à un homme en bonne santé." La lettre conclut ainsi: "Je pense que ni l'intérêt ni la destinée de ce peuple ne permettront la domination permanente de la race africaine dans aucun Etat, mais le parti Républicain est irrévocablement engagé à cette idée. Il a fondé son existence comme parti sur son triomphe.

"A cette idée les Républicains ont sacrifié leurs obligations constitutionnelles et il faudra qu'ils lui fassent de nouvelles offrandes à l'avenir. Il faudra, pour maintenir les nègres dans leur position, leur donner des terres, des armes et une armée permanente. Ils demandent à grands cris tout cela maintenant, et les Etats-Unis doivent le leur fournir. La voie dans laquelle le Congrès est entré ne permet pas de faire halte, le repos serait la ruine. Il nous faut recommencer à prendre la Constitution pour guide et les lois naturelles pour notre limite."

Philadelphie, 18—Il y a eu une forte gelée dans toute la Nouvelle-Angleterre la nuit dernière.

San Francisco, 18—Le steamer Idaho avec une cargaison de sucre des îles Sandwich a été saisi. Le sucre était mélangé de poussière de charbon de bois et avait passé à la douane comme sucre de qualité inférieure.

La législature de l'Oregon s'est réunie hier. La majorité démocratique dans le Sénat est de 1 et dans la Chambre de 11. Avis a été donné d'un bill rappelant la résolution par laquelle le 14e amendement avait été adopté.

Cleveland, 18. — La barque Clough s'est échouée à 12 milles d'ici, et tous les hommes à bord, au nombre de 6, excepté le second, ont péri.

New York, 18—On a des inquiétudes pour le steamer Northern Light, parti d'ici pour Brême le 22 août.

New-York, 18—Des avis de la Jamaïque disent que la petite vérole continue à sévir avec la même violence.

Nouvelles des rivières.

Louisville, 18—La rivière baisse lentement. Temps clair et froid.

St-Louis, 18.—6 pieds 1/2 d'eau d'ici à Cairo.

Marchés européens.

Liverpool, 18 au soir.—Coton en hausse et avec une tendance à la hausse. Mid. 10 1/4. Orléans 10 1/2.

Londres, 18, au soir.— Bons 72 1/8. Consolidés sans variation.

Frankfort, 18 — Bons calmes et fermes à 75 1/4.

Paris, 18—Bourse calme. Rentes 69 15.

Marchés américains.

New York, 18 au soir.—Coton un peu plus ferme avec peu d'offres. Vendu 1,800 balles. Mid. 26 1/2, calme à la clôture, avec des acheteurs refusant de payer au-delà de 26. Farine irrégulière et de 10 à 15 c. en baisse.

Fonds publics forts à la clôture. 5-20, 107 7/8, 10-40, 104 3/4. Actions très animées, et incertaines à la clôture après un jour de grande excitation. Argent facile, sans variation dans le cours. Sterling actif à 109. Or calme à 144 5/8 et 144 3/4.

Mobile, 18—Pas de ventes de coton. Mid. nominalement à 23 1/2. Reçu 806 balles. Exporté 205 balles. Vendu, dans la semaine, 3150 balles. Reçu 3186. Exporté pour le cabotage 1531 balles. Stock 6325. Bill à vue de coton, sur New York, à 3/4 d'escompte.

Louisville, 18—Vendu 62 boucauts de tabac de 6 à 14. Marché incertain. Riz de la nouvelle récolte en Louisiane à 11 1/2. Farine superfine 7 00. Coton 25. Whiskey à 00.

Cincinnati, 18—Porc 29. Graisse 19. Bacon 12. Fromage 17. Whiskey en entrepôt 75.

St-Louis, 18—Tabac plat. Farine superfine 5 25. Maïs 95. Avoine 53. Epaules 13. Graisse 19. Whisky 1 50.

(Dépêches d'hier soir.)

Paris, 18—L'encaisse de la Banque de France a diminué de un million de francs.

Liverpool, 18—Coton toujours actif. Stock en mains 654,000 balles, dont 3,000 de provenance américaine.

New York, 18—La maison de James Gordon Bennett, à Washington Heights, a été détruite par un incendie causé par un défaut de cheminée. La maison était pleinement assurée.

Washington, 18— L'avocat-général a décidé que les officiers licenciés du service, mais retenus comme fonctionnaires du bureau, ont droit à leur solde et remises appartenant à leur position antérieure dans l'armée.

L'avocat-général est à considérer si le quartier-maître-général peut allouer quelque chose pour les bateaux à vapeur pris d'autorité par le gouvernement fédéral pendant la guerre et perdus dans les Etats-Confédérés.

Ces deux questions ont déjà été décidées d'une manière adverse pour des emplacements occupés par le gouvernement fédéral pour hôpitaux et autres objets; le même principe s'appliquera aux bateaux quant à la détérioration par l'usage; mais là où il y a eu perte totale, la question n'est pas encore décidée.

Ces principes s'appliquent à la location de la propriété employée pendant la guerre, sans différence entre propriétaires du Nord et propriétaires du Sud.

New York, 18. — Argent facile. Or 141 3/4. Coton middling calme et ferme, à 26 et 26 1/2.

NOUVELLES MARITIMES.

Partis pour la Nouvelle-Orléans—9 septembre de New York, barque Moses-Rogers.
De Boston—7 septembre, barque L. M. Long
De Bath—9 septembre, navire Northampton

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 18 septembre.

La fin de la semaine commerciale est marquée par un grand calme et plus de facilité sur le marché monétaire. Nous cotons encore les billets de premier ordre à 10 pour cent par an et 1 pour cent par mois, et ceux de second ordre 1, 1 1/4 et 1 1/2 par mois— Il s'est fait peu de choses dans les billets hypothécaires qui sont à 10 à 12 par an le No 1 et 12 à 15 le No 2.

L'état actuel du marché monétaire quant au taux de l'intérêt est dû aux ventes de coton qui s'élèvent à 11,000 balles représentant environ $1,600,000. Les marchands de la campagne ont, en outre payé des sommes considérables pour achats en billets échus. Malgré cette amélioration, malgré les capitaux qui donnent nous ne voyons pas qu'on soit disposé à souscrire à l'emprunt de la ville. Nos garanties n'inspirent pas de confiance aux capitalistes.

L'or a ouvert à 143 à 143 1/4 contre 144 3/8 à New York et, après s'être vendu à 142 7/8, a fermé à 143 à 143 1/2. Les transactions comprennent $6,000 à 142 7/8, $1,300 et $3,000 à 143, $2,200 (5,000, 5,000, 10,000, et 13,000) à 143 1/8, $31,000 (1,000, 2,000, 2,000, 3,000, 3,000 et 10,000) à 143 1/4—Dans l'argent, $1,500, en demi-piastres américaines, à 136 1/4 à 136 3/4, $500 à 136 3/4, une petite somme à 137, $2,000 à 137 3/4, ce qui est une hausse et 13,000 piastres mexicaines à 27/8 en or. Nous cotons les demi-piastres américaines à 136 3/4 à 137 3/4 et les piastres mexicaines à 146 3/4 à 147 1/4.

La demande de change étranger est assez bonne. Les ventes de sterling comprennent une somme ordinaire de banque à 156 1/8; 3000 livres à 156 3/8; 2500 livres à 156 1/2, et 5000 livres à 160 1/4 en or. — Dans le change sur France, 50,000 francs, en change de commerce No 1, ont changé de mains à 3 67 1/2, 100,000 et 200,000 à 3 66 1/4, 50,000 de banque à 3 65; un peu de change de banque et 15,000 francs de banquiers à 3 63 3/4.—Le sterling peut être coté à 154 1/2 à 155 et 155 le commencement bon à No 1 et clear, et — à 156 et 156 1/2 le change de banque; le change sur France, à 3 67 1/2 à 3 66 1/4 le premier et 3 65 à 3 63 3/4 le second. Nous n'avons encore aucun changement à constater dans le change américain. Les banques ont tiré sur New-York à 1/4 d'escompte et l'une d'elles a répondu à une bonne demande pour remises. Les ventes de change de commerce sont: $50,000, sur New York, à vue, à 7/16 d'escompte, $77,000 (10,000, 12,000, 15,000, 15,000 et 20,000) à 1/2, $30,000, à cinq jours de vue, à 3/4.

Une vente de 20 actions de la banque de la Nouvelle Orléans a eu lieu à $34. Il y a eu d'autres ventes à des conditions qu'on ignore. $10,000 de bons de levées de l'Etat se sont vendus à 44, et un bon consolidé de la ville (ancienne émission) a rapporté 72. Ces deux prix indiquent une forte baisse.

Nous cotons les actions de la banque de la Louisiane à — à —; celles de la banque de l'Etat de la Louisiane à $91 à $92 00; celles de la banque des Mechanics and Traders à $47 à $48; celles de la banque du Canal à $45 à $45 50, celles de la banque de l'Union à $31 50 à 32, celles de la banque des Citoyens à $138 à 140; celles de la banque de la Nlle Orléans à $33 75 à 34; celles de la banque du Sud à $5 à $10, celles de la banque des Marchands à 16 à $18; celles de la banque du Crescent City à 21 à 22, celles de la banque d'Amérique à 142 à 144; celles de la banque City National à 64 à 67; celles de la compagnie d'assurance de l'Union à— à $65; celles de la compagnie d'assurance Hope à $45 à $46; celles de la compagnie d'assurance Germania à $38 à $40, celles du chemin de fer de Pontchartrain à $88 à $90, celles du chemin de fer de Carrollton, à 90 à 92 00, celles des bons du chemin de fer des Opelousas à $1 25 à $2, celles du chemin de fer de Jackson à $6 à $6 25, celles de la Presse à coton de la Levée à $6 à $60 50, celles de la compagnie de chemin de fer de la ville à $166 à $167 50, celles du chemin fer de la rue St-Charles à $57 à $60; celles du chemin de fer Crescent City à $100 à $101; celles de la compagnie du Gaz à $146 à $146 50; celles des Water-works à $50 à $52 50, les bons consolidés de la ville, (ancienne émission) à 72 à 73, les bons de la ville, émis en faveur du chemin de fer, à 64 à 65, les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 80 à 81; les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, à — à 45.

Il n'est pas beaucoup vendu de billets de ville, bien qu'on les ait eu pas plus recherchés. Les transactions comprennent $15,000 à 33 3/4 d'escompte, $1,000 à 34, $19,000 (4,000, 500 et 10,000) à 34 1/2, $15,000 option de l'acheteur, trente jours, à 34 1/2, les courtiers ont acheté des petites sommes à 35 1/2 à 36 d'escompte et ont vendu de 34 à 34 1/2.

Il ne s'est pas vendu de billets de l'Etat.

BULLETIN COMMERCIAL.

Bureau de l'Abeille,
Vendredi soir, 18 septembre 1868

Coton—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 2400 balles à une hausse de 1/4 à 1/2 cts. Le low middling ayant clos à 23 1/4 à 27 1/2 cts le middling à 23 3/4 à 24 et le strict middling à 24 1/4 à 24 1/2. Le gros des ventes de low middling a eu lieu à 23 3/4 c.

L'approvisionnement était limité à l'ouverture du marché, mais, plus tard dans la journée, de nouveaux échantillons ont été ouverts, et une plus grande latitude ayant, par cela même, été offerte aux acheteurs, le mouvement s'est tout à fait ravivé, les cotes vues pour Liverpool, le Havre et le Nord ayant pris part aux affaires. Grâce à la demande active et à la teneur favorable des avis de Liverpool, les facteurs ont pu établir la hausse dont il est parlé plus haut, mais comme les dernières dépêches de New York ont été moins encourageantes, les prix ont été à peine fermes à la clôture.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1868,	balles	3044	
Reçu aujourd'hui	....	2662	
" précédemment	....	15771	
			18433
			21477
Expédié aujourd'hui	....	000	
" précédemment	....	4300	4300
Stock en mains			17177

Sucre—Ventes, aujourd'hui de 150 caisses No 12 et de 190 boucauts de sucre de Cuba qui ont été vendus à des conditions privées le marché est sans changements et il se fait peu d'affaires aux prix suivants: 12 à 12½ c la livre de Nos 11 et 12, 13 à 13¼ pour les Nos 13 et 14, 14 ¾ à 15¼ pour les Nos 15 et 16 et 15½ à 16 pour les Nos 17 à 20. Le sucre de la Louisiane se vend en détail à 13½ à 15½ la livre de fully fair à prime.

Mélasse—Un chargement d'environ 1 350 boucauts de mélasse de Cuba vendu à une raffinerie à des conditions privées.

Arrivages de l'Ouest—Il ne nous est arrivé aucun bateau de l'Ouest depuis notre dernier rapport.

Farine—Le marché a été calme aujourd'hui sans cependant qu'il se soit opéré aucun changement dans les prix. L'approvisionnement de triple extra et d'extra de choix est rond, et celui des grades moins élevés est faible. Les principales ventes d'aujourd'hui ont embrassé 1500 barils dont 200 de superfine à des conditions privées, 100 do à $7 12 ½, 50 de triple extra à $8 25, 100 de fine à $6, 75 de superfine en deux lots à $7 25, 150 de double extra à $8 12½, 100 do d'extra de choix à $11 60, 200 de à $11 75 200 do à $12, 75 de fine à des conditions privées, 100 do sans marque, 50 et 90 de triple extra à des conditions privées.

Maïs—Continue à être calme et sans changement. Seulement 100 sacs se sont vendus aujourd'hui à des conditions privées.

Fret—L'état du marché au fret continue à s'améliorer. Grand nombre de navires sont en route pour ce port, et plusieurs autres sont déjà arrivés aux passes. Les capacités pour les ports étrangers seront conséquemment assez amples pour faire face aux offres croissantes de coton. Jusqu'ici, les taux n'ont point changé bien qu'ils ne soient pas aussi fermes. Cependant, les places disponibles pour le Havre sont encore assez rares et on demande 1 3/8 c, dans le cabotage pour le transfert du coton. Les vapeurs réguliers engagés dans le cabotage font de bonnes affaires, mais les voiliers faisant le même trajet sont inactifs. Nous cotons comme suit: Coton sur vapeurs pour N York et Boston 1 c, pour Philadelphie 1¼ et la liv. tabac pour N York $8 00 à — le bt, farine pour New York 80 à 90 c le baril, pour Boston et Philadelphie $1 le baril, porc et bœuf pour New York et Boston $1 25 le baril et $1 75 par tierçon, maïs pour New York 18 cts le boisseau. Sur voiliers les taux demandés en ce moment sont: Coton pour Liverpool 9/16 à 5/8 d la livre, coton pour le Havre 1 3/8 cent la livre, tabac pour le Havre $12 le boucaut, do pour Liverpool 40 à 42 s, avis pour Liverpool à le baril, mais pour le même port 9½ d le boisseau.

Tabac—Depuis notre revue de mercredi dernier la demande s'est considérablement améliorée, elle porte actuellement sur les bas grades. Les ventes ont embrassé 87 boucauts dont 14 et 52 de lugs à 8½ c la livre, 6 do à 8 c de low leaf à 11 c, 1 à 12 c, 4 mexicain en balles, à 16 c, 3 do d'Afrique à 17 c et 1 à 18 la livre, portant à 112 boucauts le montant des ventes de la semaine. Nous cotons:

Lugs—Refused, 7 à 9; Common Leaf 9 à 10; Medium, 10½ à 12, bon 14 à 15; fin. 15 à 17; Choice selections, 18 à 20; fin pour capes, 20 à 30.

Lourd—Refused, 9 à 10 c Common leaf, 10 à 12; medium, 12 à 13 c; good, 15 à 16 c, fine 18 à 22 c; choice selections 19 à 22, Capes belles —.

Avoine—Calme et déprécié. Ventes, aujourd'hui de 1900 sacs, dont 900 à des conditions privées, 900 à 67 c et 300 à 62 ½ c le boisseau.

Son—100 sacs vendus à $1 25 et 60 à $1 30 les cent livres.

Foin—Le foin est calme et nous n'avons aucune vente à annoncer, mais nous cotons le foin St Louis $26, l'ordinaire de l'Ohio $32 50 et le prime $34 le tonneau.

Porc—Le marché est calme, mais stable à la baisse d'hier, 50 et 102 barils de mess vendus à $30 75 le baril. Détail à $31 à $31 50.

Bacon—Un lot de 50 tierçons de jambons sucrés au sucre vendus à 21½ c la livre. Il ne se fait que des affaires fort limitées et on détail à 14 à la livre d'épaules, 17¼ c les côtés clear ribbed, 17¼ c les côtés désossés et 22 à 22 c les jambons sucrés au sucre.

Saindoux—Nous n'avons entendu parler d'aucune vente importante aujourd'hui, excepté de celle de 100 tierçons à des conditions privées.

Suif—Actif à 12½ à 13½ c et 10 à 11 la livre pour le suif brut.

Sacs en fibre—Sont cotés à 21½ c la livre. Approvisionnement faible.

Bandes de fer pour l'emballage—L'article est coté à 7 c la livre et se vend en détail, 7½ c.

Sel—La demande est sans animation aujourd'hui. Nous cotons comme suit: $2 35 à $2 60 le sac de Liverpool fin pris en entrepôt et $2 65 à $2 70 en magasin. Le gros sel de Liverpool pris en entrepôt vaut $2 40 à $2 45 le sac et en magasin $2 50 à $2 55. Le sel des Iles Turques se établit à 50 à 60 c le boisseau.

Riz—Les arrivages d'envois de l'article sont peu nombreux et la demande de riz de la Louisiane est faible. Nous cotons: choix 9½ à 10½ c la livre, prime 8 à 9 c, ordinaire 6½ à 7½ c et inférieur 4 à 6 c la livre. Le stock, des meilleures qualités surtout est faible.

Beurre—L'approvisionnement ici est fort — Nous cotons le beurre de choix de l'Ouest 32 à 34 c la livre, Goshen de choix 46 et bon du Nord 40 à 42 c la livre. Le beurre commun de l'Ouest vaut 27 à 32 cts.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 19 septembre 1868.

Arrivés, dans la semaine—1,397 bœufs du Texas, 509 veaux et veaux d'un an, 147 cochons, 351 moutons.

Vendus—1,307 bœufs du Texas, 397 veaux et veaux d'un an, 148 cochons, 1,341 moutons, 14 vaches à lait.

A vendre—387 bœufs du Texas, 502 veaux et veaux d'un an, 104 cochons, 3 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, lère qualité, par tête	35 00	à	50 00	
Bœufs du Texas, lère do	[illegible]	à	[illegible]	
Do 2me do	[illegible]	à	[illegible]	
Do 3me do	[illegible]	à	[illegible]	
Do nourris au maïs, par livre net	[illegible]			
Cochons, par livre, gr	—	11	à	12
Moutons, lère qualité, par tête	5 00	à	6 00	
Do 2me do do	[illegible]	à	[illegible]	
Do 3me do do	[illegible]	à	[illegible]	
Vaches à lait, de choix, par tête	[illegible]	à	[illegible]	
Do 2me qualité, par tête	[illegible]	à	[illegible]	
Veaux d'un an, par tête	[illegible]	à	[illegible]	
Veaux de lait, par tête	[illegible]	à	[illegible]	
Chèvres, par tête	[illegible]	à	[illegible]	

Décédé, hier, 18 du courant, à 5 heures du matin, JOHN ALBERT THEARD, âgé de trois mois, fils de J. Camille Théard et de L. Jeanne Barry.

$100,000
DE BILLETS DE VILLE
Seront achetés au plus haut prix du marché,
AU BUREAU DE CHANGE
De J. BRETTE,
6 ......RUE ST-CHARLES...... 6
Ainsi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouterie.
Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 26 août—2m PP

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴
Les membres de la Resp∴ Loge Fraternité No 20, sous la juridiction du Sup∴ Cons∴ des 33e sont requis de se réunir dans leur local ordinaire ce soir, à 7½ heures, pour affaires de la plus haute importance.
Par mandement du Vén∴
HENRI CAMPS, M∴ M∴, Secrétaire.
19 sept—1

J. J. BONNAFFE,
QUINCAILLIER.
47......Rue Peters (autrefois Levée)......47
Entre Champs-Elysées et Marigny.
En face du Marché du Port, 3me District
Se fait un devoir de rappeler à ses amis et au public en général que c'est toujours un magasin assorti de toutes espèces de quincaillerie et de ustensiles de cuisine, à des prix très modérés. On pourra y trouver ce qu'il y a de plus nouveau. Un assortiment complet et très varié de quincaillerie américaine et étrangère qu'il vendra au plus bas prix du marché. 19 sept—1m

LION & PINSARD.
Ouverture du Nouveau Magasin,
151 & 153 RUE DU CANAL,
LUNDI, 28 SEPTEMBRE 1868.
NOTA—Jusqu'à cette époque les marchandises seront vendues au-dessous du prix coûtant, au No 179 rue du Canal.
A LOUER pour le 1er Octobre, le dessus des magasins 151 & 153 rue du Canal.
18 sept—3f

80......RUE DU CANAL......80
AGENCE DE
Fusils Anglais et Français
—EN MAIN—
Un Assortiment Complet.
ARTHUR OLIVIER,
80, rue du Canal. (Au Premier)
17 sept—3m

Avis.
Les personnes qui ont des marchandises chez eux au "Crescent Auction Mart" de NELLIGAN & BASSETTI, sont priées de venir les enlever avant MARDI 21 du courant, autrement les dites marchandises seront vendues à leurs frais et risques. Voir l'annonce. NELLIGAN & BASSETTI, encanteurs.
19 sept—3f P.P.

Demande d'emploi.
UN JARDINIER connaissant parfaitement la culture des légumes ainsi que la taille des arbres, désirerait se placer dans une maison bourgeoise ou diriger un jardin dans lequel on travaillerait.
S'adresser rue St Pierre No 12. 18 sept—3f

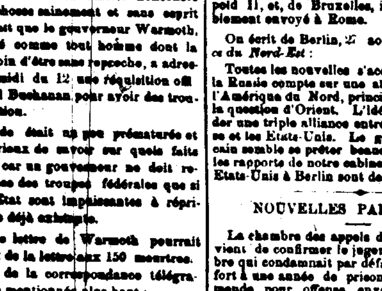

En débarquement du bateau "Miss Blanche", 200 caisses et demi-caisses VERMICELLI et MACARONI, à vendre par
A. C. TREMOULET, Agent de la Fabrique, No 95, rue de la Vieille-Levée.
18 sept—6f

A Grande Loge des MAÇONS LIBRES acceptés de l'Etat de la Louisiane.
Les Officiers et les Membres de la T∴ L∴ Grande Loge sont notifiés de s'assembler au local de la Grande Loge, le LUNDI, 21 courant, à 2 heures de l'après-midi, pour assister à la cérémonie de la pose de la première pierre de fondation du local de la Société des Turners (Gemeinde). Tous les F∴ F∴ M∴ M∴ réguliers sous sa juridiction sont invités à y assister.
Par ordre du T∴ L∴ Grand Maître
A. QUEANT, Assistant Grand Secrétaire.
17 sept—4f

Propriétés à louer.

A LOUER.
LA MAISON à trois étages située rue Bienville No 79, entre les rues Royale et Bourbon.
On peut en prendre possession dès le 1er octobre prochain.
S'adresser au bureau de rez-de-chaussée.
19 sept—PP

Avis.
A louer ou à vendre, encoignure la Harpe et Dergenois, une maison neuve, couverte en ardoises; elle est composée de 3 grandes chambres de 24½, une galerie et cabinet, cuisine détachée, &c. Le tout très commode. 19 sept—1f

A Louer,
Le premier étage d'une maison située rue de Chartres, No 205, avec une partie du second étage. S'adresser sur les lieux. Il sera loué à un juste prix. 19 sept—3f

A louer.
LE HAUT de la maison du coin des rues Royale et St-Pierre. Possession le 1er octobre. S'adresser au magasin de bijouterie en-dessous. 17 sept—6f

A Louer,
Cette vaste et belle maison, ci-devant "Jaffes sou Academy," dirigée par M. O. J. Lord, No 43 rue Bourbon.
S'adresser à C. Marchesseau. 15 sept

A LOUER,
UNE MAISON DOUBLE, avec waterwork, en bon état, venant d'être construite et non encore occupée, Nos. 97 et 99 rue du Quartier, coins Bourbon et Dauphine.
S'adresser rue de l'Esplanade, No 94. 15 sept

Magasin à Louer.
A LOUER—Le haut du magasin No 42 de la rue Vieille Levée, entre Douane et Bienville, à partir du 1er octobre prochain. S'adresser à
F. STURZENEGGER, Rue de la Vieille Levée No 42.
9 sept—1m

A Louer,
Le grand magasin, à l'encoignure du coin, No 26 de la rue du Canal—le meilleur emplacement de la ville.
Pour les conditions, s'adresser à
LEON GODCHAUX, Nos 81 et 86 de la rue du Canal.
2 sept—1m

A LOUER.
A louer, encoignure Royale et Bienville, un haut de maison avec cour, dépendances et grand balcon; le tout fraîchement décoré.
S'adresser sur les lieux chez
P. MALLARD.
Sept—1f

A louer.
Une MAISON située au No 189 de la rue Royale, près la rue St-Philippe, ayant huit grandes et cinq petites chambres; pour appartements meublés. S'adresser à l'un ou l'autre des magasins de marchandises sèches de M. Théo. Danziger, No 163 de la rue du Canal, au No 230 de la rue Royale, coin St-Philippe.

Auguste Broué.
(OLD PELERIN.)
Annonce à ses amis et au public qu'il a ouvert récemment le Restaurant Campagnard, au No 221 rue de Chartres, entre Dumaine et St. Philippe. On trouvera chez lui tout ce que le marché offre de plus délicat. Bonne table et bons vins, avec une nouvelle réduction de prix.—Il louera aussi des chambres garnies aux habitants de la campagne.

JOHN M. KEEP. JAS. S. HOGAN
KEEP & HOGAN,
Importateurs et Marchands de QUINCAILLERIE,
No. 26, de la rue Nouvelle-Levée,
No. 28, de la rue Tchoupitoulas. Nlle-Orléans.
6 sept—3mo

Meubles de seconde main.
Le soussigné donne les prix les plus élevés de toutes espèces de meubles de seconde main.
P. DEJAN, (au magasin de meubles), Au coin des rues Dauphine et Quartier.
12 sept—1m

C. CAVAROC,
Négociant Commissionnaire.
5 PASSAGE DE LA BOURSE 5

Je fais des avances libérales sur coton et autres produits consignés à mes amis de Bordeaux, du Havre et de Liverpool.
C. CAVAROC.

CHAMPAGNE, J. ROUSSILLON & Cie.—
A vendre par C. CAVAROC.

VIN ROUGE EN BARRIQUES—
500 barriques COTE DE CLAIRAC,
125 " CHATEAU DILLON, S. F.
50 " COTE DE BOURG, S. F.
25 demi barriques COTE DE FRONSAC, S. F.
En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

VIN ROUGE EN CAISSES—
2500 caisses ST-JULIEN,
1000 " STE-EULALIE,
" ST-LOUBES,
300 " CHATEAU TALBOT,
150 " CHATEAU DILLON,
150 " CHATEAU TERREFORT,
150 " ST-ESTEPHE,
25 " CHATEAU LAFITTE,
20 " CHATEAU MARGAUX,
25 " CHATEAU LATOUR,
20 " HAUT BRION.
En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

VIN BLANC EN BARRIQUES—
50 barriques CHATEAU DE CURSAN.
40 " ENTRE-DEUX-MERS.
150 barils "
150 " CHATEAU DE CURSAN.
5 demi barriques SAUTERNE.
En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

VIN BLANC EN CAISSES—
1000 caisses CHATEAU DE CURSAN.
20 " CHATEAU IQUEM.
4 " CHATEAU COUTAT.
400 " GRAVES, No 16.
150 " SAUTERNE, No 16.
En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

PORTO SHERRY—
50 barriques PORTO, vieux et de qualité supérieure
En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

VERMOUTH, NOILLY, PRATT & CIE.
1200 caisses Noilly, Pratt & Cie.
En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

HUILE D'OLIVE, J. PLAGNIOL—
200 paniers 22 onces.
En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

DAMESJEANNES VIDES—
5000 damesjeannes de 5 gallons.
200 " de 1 gallon.
En magasin et à vendre par C. CAVAROC.

PANIERS DE BOUTEILLES VIDES—
400 paniers de bouteilles vides, 22 onces.
En magasin et à vendre par C. CAVAROC.

MARIE BRIZARD & ROGER—
400 caisses Liqueurs assorties—Anisette, Marasquin, Curaçao, Crème de Vanille, Cacao Chouva à la Vanille, Crème de Moka, Eau-de-Vie de Dantzig, Crème de Menthe.
Au magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

HOFFMAN FORTY—
50 caisses Crème de Noyau, Huile de Kirsch, Kirschenwasser, Eau de Noyau.
En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

COGNAC—COCQ FRERE ET FILS—
150 quarts, 1862—1830.
125 caisses "
En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

COGNAC—ACHILLE PETIT—
20 quarts, 1818.
200 caisses "
En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

COGNAC—SEIGNOURAT FRERES—
300 caisses.
En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

CHAMPAGNE—L. ROEDERER—
A vendre par C. CAVAROC.

SARDINES A L'HUILE—
250 caisses, 100 quarts, H. Dubois.
150 " 100 demi, Bucheillon.
En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

BRIQUES DE LA CAMPAGNE—
1,000,000 briques de la campagne, à livrer sur l'habitation ou en ville, par C. CAVAROC.

TUILES—
50,000 tuiles à livrer sur l'habitation, par C. CAVAROC.
17 sept—3f

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane,
COIN DES RUES CARONDELET ET COMMUNE.
Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1868.
CONFORMÉMENT à l'article Quatre de la Charte de cette Compagnie, avis est par le présent donné qu'une élection de Trente-trois Directeurs aura lieu au bureau de la Compagnie, Lundi le 28 courant, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.
12 sept—1f

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la rue St-Charles,
COIN DES RUES CARONDELET ET HUITIEME.
Nouvelle Orléans, 11 septembre 1868.
AUJOURD'HUI, à une assemblée régulière des Directeurs il a été déclaré un dividende de 5 pour cent ou de trois piastres par action, lequel dividende sera payé aux actionnaires à partir du 1er octobre 1868. La Compagnie acquittera la taxe de Revenu Intérieur des Etats-Unis.
ALDEN M. LELLAN, Secrétaire.
12 sept—1m

GROCERIE A VENDRE.
GROCERIES A vendre, pour cause de départ, une Grocerie située à l'encoignure Dumaine et Miro. La dite Grocerie est avantageusement placée, bien achalandée, ayant des marchandises de choix. On traitera aussi pour le bail de l'établissement.
Conditions avantageuses.
S'adresser sur les lieux. 18 sept—3f

Avis.
TROUVÉ DIMANCHE, le 13 septembre, une montre et chaîne de dame.
La personne qui l'a perdue peut la recouvrer en prouvant sa propriété et payant les frais d'annonces. Trouvé le même jour une bague en diamant.
S'adresser au
Magasin de confiseurs à Bon Marché
DE LA RUE SAINTE-ANNE NO 53

Agence Générale des Fabriques de NEWARK.
17 sept—3f

Extrait de Caldwell.
UNE HUILE qui rend aux cheveux leur couleur primitive. Aucun lavage de tête n'est nécessaire.
A vendre par G. N. MORISON, Importateur et droguiste en gros, No 13 de la rue des Magasins.
Dr JAMES SYME, Droguiste en gros et au détail, No 120 de la rue du Canal.
En dépôt chez FELIX SARON, No 14 de la rue Baronne, près Canal.
Dr J. HASTINGS, Droguiste, coin Chemin Félicité et Magazine.
Nlle-Orléans, 14 mai 1866.
EXTRAIT DE CALDWELL.
Ayant employé cette huile et, dans mes expériences, l'ayant appliquée moi-même, je recommande aux personnes qui ont des cheveux décolorés par le soleil ou par la vieillesse, de s'en servir pour leur rendre leur couleur primitive.
Signé: FELIX SARON, Propriétaire des ... "Southern Emporium."
G. H. CALDWELL, Propriétaire de la patente, Hôtel des Etrangers No 159 de la rue de Chartres.

Chien Trouvé.
IL est entré chez moi mardi matin, un BULL TERRIER couleur noire. Le propriétaire peut venir le réclamer en payant la nourriture et les frais d'annonces.
S'adresser à M. LOUIS BENEY, Encoignure Bourbon et St-Pierre.
17 sept—3f

Présentation de Bannière
AU
Club Washington Démocrate
DU SIXIÈME WARD.
Samedi soir, 19 septembre, sur le Chemin du Bayou, entre Johnson et Prieur.

— ROUTE —

LE Club partira à 7 heures du soir, de sa salle au coin de la rue Johnson et du Chemin du Bayou et se rendra à la rue de l'Esplanade qu'il montera jusqu'à la rue des Remparts, descendra la rue des Remparts jusqu'au Chemin du Bayou qu'il descendra jusqu'à la rue Johnson où il recevra deux bannières. Il descendra ensuite le Chemin du Bayou et la rue de l'Esplanade jusqu'à la rue Broad qu'il descendra jusqu'à la Route St Jean et le Chemin de Gentilly, descendra le Chemin de Gentilly jusqu'à la rue de l'Esplanade qu'il montera jusqu'à la rue Royale, montera la rue Royale jusqu'à la rue du Canal qu'il montera jusqu'à la rue du Camp, montera la rue du Camp jusqu'à la rue Calliope qu'il descendra jusqu'à la rue Apollon, montera la rue Apollon jusqu'à la rue Clio qu'il montera jusqu'à la rue Nayades, descendra la rue Nayades jusqu'à la rue Calliope qu'il montera jusqu'à la rue du Camp, descendra la rue du Camp jusqu'à la rue Poydras qu'il descendra jusqu'à la rue St Charles, descendra jusqu'à la rue du Canal qu'il montera jusqu'à la rue de Chartres, descendra la rue de Chartres jusqu'à la rue de l'Esplanade qu'il descendra jusqu'à son quartier-général.

Les membres du Club Washington se réuniront dans leur salle, samedi soir, 19 septembre, à 6 heures et demie, en uniforme complet.

Tous les membres honoraires et tous les clubs démocrates de la ville sont cordialement invités à prendre part aux cérémonies et à la procession.

F. SCHIEBERT, Maréchal,
C. J. LAURENT, Secrétaire. 19 sept—1

Présentation de Bannière et de Couronne
AUX
SEYMOUR VEDETTES,
Par les Dames du Troisième District.
SAMEDI SOIR, 19 SEPTEMBRE 1868.

LES officiers et les membres des VEDETTES DE SEYMOUR sont requis de s'assembler à leur salle de club, à sept heures CE SOIR. Les membres honoraires sont respectueusement invités à y assister. La plus grande ponctualité est requise.

— Itinéraire —

Le Club partira de sa salle de réunion, No 869, rue d'Amour à 7 heures et demie du soir, et se dirigera à la rue du Port, de cette rue il ira à la Levée, puis il passera par la rue de l'Esplanade jusqu'à la rue des Français pour se rendre à la place Washington, où le Club se joindra à tous les autres Clubs et aux invités qui voudront participer à la démonstration. De là, la procession se mettra en marche en descendant les Champs-Elysées jusqu'à la rue d'Amour, puis passera par la rue du Port jusqu'à la résidence de M. JULES FULDA, où le club recevra sa bannière. La procession reprendra sa marche, en descendant la rue du Port jusqu'à celle des Bons-Enfants, à cette rue à celle d'Enghein, et montera la rue jusqu'à la résidence de MM. LAWSON & SNETHEN, où la couronne sera présentée au club. De là la procession montera la rue d'Enghein jusqu'à la Levée, se dirigera ensuite à la rue Louisa puis passera par cette dernière jusqu'à celle Pologne. De cette dernière rue elle ira à la rue d'Amour, de là à celle d'Espagne jusqu'à la résidence de M. E. COCHRAN, de là à la rue Urquhart, puis aux Champs-Elysées jusqu'à la rue Claiborne, de cette rue à celle de l'Esplanade jusqu'à la rue Craps qu'elle descendra jusqu'à la rue des Français, puis retournera à la Place Washington, où la Procession rompra ses rangs.

Des voitures seront prêtes à recevoir les Dames et les Membres de la Presse.

Par ordre, E. COCHRAN, Président.
LOUIS F. FULDA, secrétaire.
19e pt 1

HENDRICKS' GUARDS.
Sérénade et Présentation d'une Bannière.
LE SAMEDI, 19 SEPTEMBRE.

LE Club s'assemblera à sa salle, SAMEDI SOIR, à 7 heures en uniforme, pour prendre part aux cérémonies de la soirée.

— ITINÉRAIRE —

En partant de son quartier-général, le Club se mettra en marche par la rue Royale jusqu'à l'Esplanade, il suivra le côté Sud de l'Esplanade jusqu'à la rue Bourbon et s'arrêtera à la résidence de M. J. P. ROUX où la bannière lui sera présentée. De la rue Bourbon il se défilera par la rue de l'Hôpital, puis gagnera la rue des Remparts qu'il descendra jusqu'à l'Esplanade, puis passera par les rues de Chartres, Camp, Julie, St Charles pour revenir à la rue du Canal, descendra cette rue jusqu'aux Remparts, puis remontera la rue du Canal, du côté Nord, jusqu'à celle Royale, du quartier-général.

Les Clubs Démocratiques de la Nlle-Orléans sont respectueusement invités à prendre part à cette procession.

LOUIS GREVEMBERG, Maréchal.
18 sept—1

ORDRE D'ELECTION.

SALLE DU COMITÉ DÉMOCRATIQUE DE PAROISSE,
205, rue du Canal, Nlle-Orléans.

A une Assemblée régulière de ce Comité, tenue le 16 du courant, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Résolu, Que, conformément à une demande faite par le Comité Central de l'Etat d'appeler une Convention qui devra s'assembler en cette ville, le MERCREDI, 30 septembre, les divers Clubs de Ward de cette paroisse sont par le présent requis de faire une élection de Délégués à ladite Convention d'Etat le LUNDI 28 septembre. Cette élection devra être tenue selon le règle adoptée par ce Comité, et les boîtes aux scrutins, à chaque Ward, devront rester ouvertes pour recevoir les votes, de cinq heures du soir à neuf heures du soir. Les Présidents de chaque Ward devront notifier au Comité Central de l'Etat les Wards auront droit aux chiffres suivants de délégués, respectivement:

Premier Ward, six Délégués.
Deuxième Ward, sept Délégués.
Troisième Ward, six Délégués.
Quatrième Ward, cinq Délégués.
Cinquième Ward, cinq Délégués.
Sixième Ward, trois Délégués.
Septième Ward, trois Délégués.
Huitième Ward, trois Délégués.
Neuvième Ward, trois Délégués.
Dixième Ward, cinq Délégués.
Onzième Ward, trois Délégués.
Alger, deux Délégués.

JOS. ELLISON, Président.
ST. L. DUPEIRE, Assist. Secrétaire. 18 sept au 28

Comité Central Démocrate de l'Etat
Nouvelle-Orléans, 3 septembre 1868.
Appel d'une Convention d'Etat.

LE MERCREDI, 2 du courant, à une assemblée régulière de ce comité au quartier-général démocrate de cette ville, il a été adopté les résolutions suivantes sur lesquelles L'ATTENTION DES DEMOCRATES DE L'ETAT est appelée.

Il est résolu que dans le but de remplir des vacances sur le ticket démocrate pour électeurs et remplaçants, pour électeurs de District et remplaçants qui pourraient ne pas être éligibles sous l'empire du quatorzième amendement de la Constitution; dans le but de nommer des candidats au Congrès et de se consulter sur les intérêts du parti démocrate pendant la campagne—le comité central démocrate recommande qu'une CONVENTION DEMOCRATE D'ETAT composée de délégués qui devront être élus par les démocrates des différentes paroisses de l'Etat, les différents wards de la ville de Nouvelle-Orléans et d'Alger aura lieu à la Nouvelle-Orléans, le MERCREDI, 30 septembre courant.

Il est résolu que la représentation devra être conforme à la base adoptée pour la Convention qui a eu lieu, dans cette ville, au mois de janvier dernier.

Un vote pour chaque 300 votes, et un vote pour chaque fraction au-dessus de 150 votes donnés, en 1860, pour Bell, Breckinridge et Douglas.

Il est entendu qu'il sera accrédité autant de délégués que pourra le désirer chacune des paroisses.

Il est résolu que les organisateurs de paroisses en dehors de la ville et de la paroisse d'Orléans sont priés de faire élire des délégués, par paroisse dans la campagne, et par ward dans la ville et à Alger, et de prendre toutes les mesures pour que cette Convention se réunisse le jour fixé—le MERCREDI, 30 septembre 1868.

Par ordre du Comité Central Démocrate de l'Etat.
THOS. L. MACON, Président.
Thos. Steele, Secrétaire. 13 sept—V et C

Comité Démocratique de Paroisse,
205 RUE DU CANAL.
Nlle-Orléans, 17 septembre 1868.

PAR une résolution passée à la dernière séance du comité:

Tout démocrate désirant se faire naturaliser obtiendra au quartier général du comité, un ordre sur toute Cour de District où il pourra avoir ses papiers de naturalisation sans aucun frais.

ST. L. DUPEIRE, Asst Secrétaire.
18 sept—6f

Comité Démocrate de Paroisses.
Quartier-Général du Comité Démocrate de Paroisse.
Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1868.

LE 9 du courant, à une réunion du Comité, le préambule et les règlements suivants ont été adoptés à l'unanimité:—

A l'effet d'établir un système uniforme de représentation dans toute la paroisse de déterminer le mode d'élection de délégués dans les différents wards et de maintenir la pureté des élections primaires, les institutions suivantes sont adressées aux clubs de wards de la paroisse d'Orléans.

Règlement I—Les livres d'enregistrement fournis par le comité de paroisse, aux clubs de wards, resteront ouverts pour l'enregistrement de résidents démocrates du ward, à chaque assemblée régulière des clubs, et le 5e, le 4e, le 3e et le 2e jour qui précéderont une élection quelconque, de 7 heures du soir à 9 heures du soir, sous la surveillance du secrétaire et du secrétaire-assistant du club, et après ces heures les livres seront fermés.

Règlement II—Aucune personne ne sera inscrite ou enrôlée sur les livres du club si elle ne demeure pas dans le ward, et aucune personne dont le nom ne figure pas sur les livres ne pourra voter.

Règlement III—A une assemblée régulière des différents clubs, immédiatement avant l'élection, il sera du devoir du club d'élire une personne qui remplira les fonctions de juge et deux inspecteurs d'élection.

Règlement IV—Aucun juge, inspecteur ou officier d'élection ne pourra être candidat à la place de délégué, à une élection quelconque qui aura lieu en vertu de ces règlements.

Règlement V—Chaque inspecteur nommera un greffier qui devra être résident démocrate du ward dans lequel il devra servir, et chaque greffier devra dresser une liste exacte des noms et résidences des votants.

Règlement VI—En cas d'absence du juge ou d'un des inspecteurs d'élection, le jour fixé pour ladite élection, il sera du devoir du président du club de nommer momentanément un remplaçant.

Règlement VII—Tout citoyen démocrate, résident du ward, aura le droit, à une élection quelconque qui aura lieu en vertu de ces règlements, d'exiger des preuves de citoyenneté, de résidence, d'identité ou de qualité comme démocrate, d'un votant quelconque, et en cas de refus de sa part de fournir les preuves satisfaisantes, son vote devra être rejeté par le juge et les inspecteurs et son nom devra être rayé du livre.

Règlement VIII—Après que les polls auront été fermés, les inspecteurs, en présence du juge ouvriront les boîtes et liront à haute voix les noms qui se trouveront dessus, et les greffiers en tiendront une liste exacte. Il ne pourra y avoir de plus de votes comptés à chaque candidat à la place de délégué. Il sera du devoir du juge et des inspecteurs de délivrer aux candidats qui auront reçu le plus de voix un certificat et attestant que le président du club et qui sera présenté comme leurs lettres de créance, à la Convention ou corps duquel ils ont été accrédités.

JOSEPH ELLISON, Président.
ST-L DUPEIRE, Secrétaire-assistant. 17 sept—6f

Comité Central Démocratique d'Etat
LA réunion régulière de ce comité aura lieu tous les MARDIS SOIRS, à sept heures et demie, à la salle du comité rue du Canal No 205.
THOMAS STEEL, secrétaire.
4 sept

Comité démocratique de la paroisse d'Orléans.
JOS. ELLISON, Président.
S. ST-MARTIN, vice-prés. F. LABARRE, Trésorier
C. W. CULBERTSON, sec. ST. L. DUPEIRE, ass. sec.
Comité Exécutif:
JOS. ELLISON, président ex-officio.
M. LARDNER, E. L. JEWELL, J. LETTEN.
W. P. HARPER, W. F. RILEY, R. C. BOND.
Comité de Finance.
JOS. ELLISON, président ex-officio.
O DUPEIRE, ARCH. MITCHELL, M. W. CLONEY,
J. B. ZACHARIE, A. STINOT, W. LOCKWOOD
R. A. LLAMBIAS, Jos LULLIA, JOHN HAAS.
W. P. DURHAM
Comité de Naturalisation et d'Enregistrement.
S. ST-MARTIN Prést, J. H. BERMOS, avocat du c.
W. L. MURPHY, A. SAMBOLA
J. DELANEY, J. H. HUCKINS.
28 août—au Jour.

JOS. RIFFLARD & SONS,
Successeurs de
V. Durand & Riffiard,
Négociants commissionnaires, 42, Vesey Street,
NEW-YORK.
2 sept—6m—M J S—P. P

T. DANZIGER,
163 Rue du Canal,
et 230 de la rue Royale, coin St Philippe.
Marchandises Nouvelles.

NOS marchandises d'automne, choisies avec le plus grand soin et achetées aux plus bas prix, nous arrivent journellement par steamer et express. Désirant réaliser immédiatement nous les vendons au meilleur marché possible.
3 000 pièces COTONS blancs à 18 c la yarde.
Véritables COTONS Lonsdale à 20 c la yarde.
MOLLETONS, à 20, 25 et 30 c la yarde.
D'autres cotons à draps et à chemises, dans la même proportion.
Les INDIENNES des meilleures marques à 10 c.
Un grand assortiment d'ETOFFES NOIRES, telles que POPELINES, BOMBAZETTES, ALPACAS, MOUSSELINE de laine, SATIN de Mode—le tout à des prix réduits.
Un assortiment d'ALPACAS en couleur.
Des MOUSSELINES tout laine, de toutes les couleurs.
Un assortiment complet de CASIMIRS français de toutes nuances.
MOUSSELINES laine de la meilleure qualité à 35c.
MALAKOFFS à 20 c.
COLS Cluny à 30 c.
Véritables COLS Cluny à 40 c.
200 douzaines SERVIETTES Huck, à franges à $1 50
300 " de unies françaises, grandes à $1
Grandes nappes françaises à $2 50 à $4 75.
Do damas, à $2 75.
SERVIETTES damas, qualités assorties.
TOILES d'Irlande et TOILE à taie d'oreillers, assortiment complet.
TOILES à draps, 10, 11 et 12/4.
INDIENNES à meubles, unies et à dessins, 20 cents.
Un grand assortiment de RIDEAUX dentelle Notting ham.
COTONNADES françaises et américaines, nouveaux genres.
JEANS du Kentucky.
CASIMIRS et DRAPS de messieurs.
CASIMIRS et DRAPS en couleur.
Un très grand stock de FLANELLES blanches, tous les prix.
Un très grand stock de BONNETERIE de dames et demoiselles, CHAUSSONS de messieurs etc., etc.
Un assortiment complet de CORSETS.
BRODERIES, VALENCIENNES, DENTELLES et ENTREDEUX imitation Valenciennes, et une quantité d'articles dont l'énumération serait trop longue.
Nous recommandons nos CHALES cachemire noirs, brodés et unis et un assortiment de GANTS de peau, nouveaux pour demoiselles.
Nous sommes obligés de donner nos marchandises au-dessous des prix d'usage. Les marchands en gros sont invités à venir et assurer.
L'Examen ne coûte rien.
T. DANZIGER.
No 163 de la rue du Canal, et No 230 de la rue Royale.
17 sept—3f

INSTITUTIONS

INSTITUTION LOCQUET.
PENSIONNAT et EXTERNAT de DEMOISELLES
Nos 212 et 214 rue St Charles, et 201 rue du Camp.
Mlle M. A. BURR..........Principale.
LA vingt-cinquième année scolaire de cette Institution commencera MARDI, 1er septembre 1868.
Les élèves trouveront dans cette école les moyens d'acquérir une connaissance approfondie du Français, de l'Anglais, de l'Espagnol, du Latin et de la Musique.
Le département primaire annexé à l'école est confié aux professeurs expérimentés qui dirigent les cours supérieurs, et l'instruction des élèves y est dirigée avec la même sollicitude.
Pour plus amples détails, on est prié de s'adresser à Mlle Burr au local de l'Institution, où on pourra également se procurer la liste des professeurs et des élèves, ou par lettre à la Poste, Boîte Lettre No 134.
15 août—3m—3 par sem

COLLEGE COSMOPOLITE.
DIRIGÉ PAR CH. CARON,
Rue du Canal, 290.
PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classe du jour, de 9 heures à 3 h. pour les garçons; classe du soir, de 4 à 9 heures pour les grandes personnes.
Enseignement: L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture et toutes les connaissances usuelles.
18mai—1an

PENSIONNAT ET EXTERNAT
DE DEMOISELLES,
Sous la direction de Mme CENAS,
à l'angle des rues Esplanade et Claiborne.
LA session régulière commencera le 1er septembre. Les cours comprennent les branches d'une éducation française et anglaise complète. La musique est l'objet d'une attention particulière. 3 août—3m

ECOLE DE MUSIQUE
Pour Jeunes Enfants et Demoiselles.
LA classe de SOLFÈGE, dirigée dernièrement par Mme S par et Magiot, sera continuée par Mme Magiot, rue de la Commune, No 250, entre Remparts et Bassin. La réouverture du cours est fixée au 15 septembre. Jours de leçon les lundis mercredis et vendredis dans l'après-midi. Prix $3 par mois par enfant.
13 sep—1m

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE Mme DERON,
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 3 août—1an

Collège Classique et Commercial,
133, RUE DU QUARTIER,
entre Remparts et Bourgogne.
Directeurs: EDW. C. HAYDEL—CHS. BLETON.
CE collège, dont l'ouverture a eu lieu le 1er septembre, compte déjà un grand nombre d'élèves. Il ne recevra qu'un nombre limité de pensionnaires qui seront l'objet des soins tout particuliers.
Cours Classique et Commercial complet en anglais et en français. 6 sept—1m.

ALBERT FABRE ex-surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans offre ses services au public comme professeur de Langues anglaise et française, Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. FABRE sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres.
15 juillet

Institution St-Joseph.
LE soussigné ouvrira, vers la fin de ce mois à l'angle des rues St-Philippe et Prieur, sous le nom d'Institution St-Joseph une école à l'usage des garçons blancs. L'Enseignement, sous le nom d'anglais, français, les mathématiques, la calligraphie, l'histoire et la géographie. Prix, pour les commençants, $3 par mois, pour ceux qui sont plus avancés, $5. Classes du soir, de 6 à 9 heures pour ceux qui ne peuvent suivre les cours de jour.
19 août—1m ADELARD JOURDAN Directeur

Externat pour les Enfants des Deux sexes
Dirigé par Mlle C. CHAPUIS,
Rue Royale, No. 128, entre les rues Toulouse et St-Louis, (vis-à-vis l'établissement Moreau.)
MLLE C. CHAPUIS a l'honneur d'annoncer aux parents de ses élèves et au public en général que la réouverture de son école est fixée au 1er septembre.
Le local est spacieux et bien aéré, ce qui lui permet de recevoir un nombre plus grand d'élèves, en créations aux enfants de l'un et de l'autre sexe. L'anglais, le français et la musique y sont enseignés avec le plus grand soin et à des prix modérés, et on y apportera le degré d'avancement de chaque élève. Mlle CHAPUIS remercie les familles du bienveillant patronage qu'elles lui ont accordé jusqu'ici et sollicite la continuation de la même bienveillance. 30 août—1mo

INSTITUT ST-VINCENT.
CET Institut dirigé par les Frères Chrétiens et situé sur l'Avenue Napoléon, entre les rues Magasin et Camp, s'ouvrira de nouveau LUNDI, 31 août.
Les parents qui désirent faire donner à leurs enfants une éducation solide et chrétienne et profiter des avantages qu'offre cet institut si avantageusement connu, sont invités à ne pas tarder à les y envoyer, car le premier trimestre déjà commencé est très important.
Conditions—(Paiement d'avance.)
Classe préparatoire, par mois..........$4 00
" intermédiaire, " 5 00
" supérieure, " 6 00
Pour les détails, s'adresser à l'Institut.
Les personnes qui ont peu de moyens et voudraient cependant que leurs enfants fussent instruits par les Frères Chrétiens sont informées qu'ils peuvent les envoyer à la nouvelle grande école de Paroisse du coin des rues Chesnut et Jena, où l'on pourra facilement s'entendre sur les conditions. 29août—1m

INSTITUT D'ORLEANS
Pensionnat et Externat
DE DEMOISELLES
Dirigé par Mme FARNET.
99 .... *Rue Toulouse* .... 99.
LA session régulière commencera Mardi 1er septembre. Les cours se font en anglais et en français. La musique est l'objet d'une GRANDE ATTENTION.
3août—1mo

REOUVERTURE
DE L'INSTITUT ST-CHARLES.
LE pensionnat de l'Institut St-Charles rouvrira ses classes le 1er septembre. Pour renseignements et prospectus, s'adresser au local du pensionnat Nos 102 et 106, rue Bourbon, en face de l'Opéra. 3août—1m

INSTITUTION DERON
INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS.
No. 283, Esplanade, encoignure Prieur.
Cours Elémentaires et Supérieurs, en anglais et en français.
Langues Etrangères, Dessin, peinture, musique, etc. Classes du soir (tenue des livres comprise) de 5 à 7 et de 7 à 8.
La reprise régulière des études aura lieu le 1er septembre prochain. 16 août—6m

Collège Commercial de la Louisiane
RUE CARONDELET, No 24,
Coin Gravier, Nouvelle-Orléans,
(Ayant une charte de la Législature de la Louisiane.)
LE Professeur A. D Y HENRIQUES, A. M., auteur du "Calculateur moderne du commerce," Président, R. S. MONTGOMERY, professeur de Calligraphie, Vice Président—Ce Collège est ouvert et les jeunes gens y trouveront tous les avantages d'une éducation commerciale complète: L'écriture, la tenue des livres, les calculs de commerce américain et étranger, une méthode de calculs abrégés ouvrant d'étude publique. Les lois et les usages du commerce sont les principales études de cette institution. Les leçons d'écriture d'ornement ne coûtent rien en sus et en septembre. Pour les conditions et les détails, s'adresser au bureau du Collège. 14 août

INSTITUTION CARNAZ,
287, au coin des rues Prytania et Première.
PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.
L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868.
Cette institution est située dans un endroit salubre et retiré et jouit aux avantages d'un local spacieux entouré de frais ombrages d'un vaste jardin. Le corps enseignant se compose de professeurs éminemment compétents et il embrasse les sciences, les langues et tous les arts d'agrément que possèdent les meilleurs établissements d'éducation. Pour les conditions voir les circulaires ou s'adresser à l'institution.
17août 6m

COLLEGE PASSE CHRISTIAN.
PASSE CHRISTIAN (MISSISSIPPI.)
Incorporé en 1866, par la Législature d'Etat, et dirigé par les Frères Chrétiens.
L'année académique commence le premier lundi d'octobre et termine à la fin de juillet.
Le Passe Christian étant renommé, depuis de longues années, comme le lieu favori et fréquenté durant la saison d'été, par la bonne société de la Nouvelle Orléans et du S. d, il est superflu de s'étendre sur la beauté du site et la salubrité de cette localité.
Les études comprennent toutes les branches importantes enseignées dans les meilleurs collèges du pays. Les termes doivent être invariablement payés d'avance.
La pension, le blanchissage et les frais de médecin, (pour un terme de cinq mois), $165.
Admission (qu'on ne paie qu'une fois), et vacances au collège: $00.
La musique et le dessin se paient séparément.
Un dépôt de $25 doit être fait pour les dépenses incidentes, les livres, etc. Le surplus sera remboursé.
Pour plus amples informations, s'adresser à l'Académie de Ste Marie, rue Poydras, à la Nouvelle-Orléans ou au Frère ISAIAH, Passe Christian (Miss.)
7 août—3m

Nattes, Nattes, Nattes
GRAND RABAIS
POUR CAUSE DE LIQUIDATION,
300 ROULEAUX NATTES de toutes couleurs; ainsi qu'un bel assortiment de marchandises sèches.
A vendre par D. BLANCHARD
1er août—1m, 3ps. Rue Toulouse et Dauphine

Tirage de la Loterie de l'Etat du Kentucky
POUR LE 18 SEPTEMBRE—CLASSE 440
Décidé par le tirage de la loterie de l'Etat du Missouri.
Plan de Police.

48	12	1	9	24	18	25	73	13	52	—	—	—

Les consommateurs sont prévenus des renseignements qu'on peut leur promettre pour les affaires de loterie.
C. T. HOWARD, Marchand de billets de loterie, Au coin des rues Camp et Commune
AVIS — Méfiez-vous des prétendues loteries. — La loterie du Kentucky et celle de la Havane ne font jamais mention dans les journaux de prétendues primes gagnées, ni de lots insignifiants, ni des noms des personnes qui gagnent.
24 juin—1m

Loterie de l'Etat de la Georgie,
Au profit de l'Asile des orphelins de [illegible]
PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 18 Septembre.
No 490

19	25	74	47	48	16	75	15	53	35	57	36	54

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans "l'Appeal" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les listes ainsi que les tirages officiels reçus d'Atlanta se trouvent au "General Office," No 15 Commercial Place, où l'on peut les voir. Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants.
DAVE C. JOHNSTON, Agent.
19 mai—1m

Entrepôt de Tapis et de Toiles cirées.
ELKIN & Co,
168......Rue du Canal......168
En face de Christ Church,
RECOIVENT, en ce moment, de
Nouveaux Genres de Tapis
en VELOURS, BRUXELLES, TROIS PLIS et INGRAIN.
Egalement: TOILES CIRÉES, STORES, RIDEAUX DENTELLES et DAMAS.
Et un grand assortiment d'articles de TAPISSERIE, qu'ils vendront aux plus bas prix du marché au comptant.

Porc, Chandelles, Huile, &c.
100 BARILS HUILE DE GRAISSE d'hiver, marque Proctor & Gamble.
50 caisses CHANDELLES de l'Etoile, marque Proctor & Gamble;
100 caisses SAINDOUX en bottes, même marque
200 barils PORC MESS.
200 tierçons GRAISSE ou SAINDOUX de choix;
100 tierçons JAMBONS AU SUCRE, de Bawson
BACON, AMIDON, WHISKEY, &c. &c. &c.
A vendre par OSCAR BERCIER & CO.,
10 sept—8of No 91, rue Perdido.

GRAND SACRIFICE
DE
MARCHANDISES,
POUR CAUSE DE LIQUIDATION.
PEPIN & TURCOTTE,
131 Canal, entre Royale et Bourbon.
$300,000
De marchandises étrangères et du pays, nouvellement importées, le tout devant être vendu d'ici au 1er novembre prochain.
A partir de lundi, 14 courant, jusqu'au 15 octobre, nous vendrons toutes nos marchandises, sans égard au prix coûtant. Après cette date, le balance du stock sera vendue à l'encan, sans aucune réserve. Les familles qui ont besoin de marchandises feront bien de profiter de cette bonne occasion, qu'elles réalisent une réduction de 25 à 40 pour cent sur les meilleurs marchés qu'elles pourront acheter en d'autres circonstances.
13 sept—1m PP P&T.

AVIS.
LE soussigné révoque tous pouvoirs par lui donnés jusqu'à ce jour.
JOHN PETIT.

A VENDRE,
Pour cité nos affaires,
LE CHANTIER DE BOIS de John Petit, situé à l'encoignure de la rue Robertson et de la Promenade Carondelet, ainsi que les bâtisses dessus et la propriété. On vendra le tout à très bon marché, prix garanti. Conditions avantageuses.
S'adresser au No 155, rue Royale, ou à
A. D. DURIOCOURT, notaire.
1er août—1m

POUR MARSEILLE.
POUR MARSEILLE—Le bâtiment américain A. G. Jewett, capitaine Ruell, se chargera le 1er courant, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord amarré ou au bureau de
GOLDENSOW & KELLEY, No 127, de la rue Gravier
13 sept

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

CE chemin, qui a été à longtemps ouvert à partir de Dimanche, 19 du courant.
Prix du billet, pour aller au Lac et retour, le même jour..........
Billets au-dessous de 12 ans..........
L'extrémité du chemin en ville est fixée à la tête de la rue Lafayette en a quelques jours des marchandises dépôt pour le dépôt des charrois, et l'on y voit NEGOCIANTS EN PRODUITS DE L'OUEST, la Compagnie a élevé une GRANDE GARE POUR LE FRET capable de contenir au moins des mille barils de marchandises, elle est en mesure de faire arriver leurs produits à la rue du Canal, au marché Français ou au marché de la rue Claiborne.
Le convoi à vapeur part de nouveau Ecoute.

Du Lac		De la Ville	
A 5	heures et demie matin	A 5	heures et demie matin
A 7	"	A 6	"
A 8	" et demie matin	A 7	" et quart matin
A 9	"	A 8	" et demie matin
A 10	" et demie matin	A 9	"
A midi		A 10	" et demie matin
A 2	heures après-midi	A 2	heures après-midi
A 3	"	A 3	"
A 4	"	A 4	"
A 5	"	A 5	"
A 6	" 60 soir.	A 6	"
A 7	"	A 7	"
A 8	"	A 8	"

Le convoi de 8 heures du soir, venant du Lac n'a pas plus lieu que le jour des voyageurs tête des Champs-Elysées.
Le convoi à cheval partira de la ville à 6 heures du matin, et du Lac à 9 heures du soir. Pour le moment, il ne pourra partir ou au-delà de Dimanche prochain.
G. FANDELT.
31 juillet—PP P

Aux planteurs de riz.
NOUS venons de recevoir un fort lot de toile à sacs de riz, grandeurs assorties. Nous l'offrons à très bas prix.
RAND, ZELLER & CO.
No 341 rue Tchoupitoulas, au dessus du marché
19 sept—1m

P. J. PAVY...ALFRED PAVY...JOS. J. MINCES.
P. J. PAVY & CO.
Facteurs de coton et négociants commissionnaires.
Rue Carondelet. No 63.
1er sept—1mo Nouvelle-Orléans Lne.

ALFRED H. PIERSON'
(Successeur de Folson & Pierson,)
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE.
Nos. 95 et 97 de la rue Gravier.
IL remplit promptement les commandes des marchands des gravures et des droguistes. Les ventes de Coton, Sucre, Riz et autres Produits de la campagne sont l'objet d'une attention spéciale.
20 août—1m

AVIS AUX PLANTEURS.
Bi-Sulfite de Chaux de Bonnabel.
(SUGAR LIME.)
H. BONNABEL.
6 sept—1m No 25 rue Peters, encoignure Douane

A. C. TREMOULET,
AGENCE GÉNÉRALE,
Rue Vieille-Levée, No 95.
S'OCCUPERA spécialement de vente, d'achat et de location de propriétés foncières, collection de loyers, placement de fonds. Donnera toute son attention aux affaires qui lui seront confiées.
Sept—1m

Café Napoléon.
OUVERTURE, AUJOURD'HUI, de magnifique salon de Lager Beer au No 34 de la rue Royale.
CAFÉ NAPOLÉON.
Des Restaurant et Buvette. Les meilleures et les plus fines boissons. Les meilleurs mets de la saison... de la bière, des vins et toute espèce de liqueurs de choix. Le patronage du public est respectueusement sollicité.
3 sept—1m JNO STRAUGHAN Propriétaire

Dr. D. DURAC,
De la Faculté de Montpellier,
En de la Nouvelle Orléans
A L'HONNEUR d'informer le public de la Nouvelle-Orléans qu'ayant quitté la pratique depuis quelques temps il a ouvert un cabinet de consultation à l'angle des rues Dumaine et Bourbon. CONSULTATIONS de 11 heures A. M. à 4 heures P. M. tous les jours. Le dimanche de 7 à 9 h. CONSULTATIONS GRATUITES POUR LES PAUVRES le dimanche, de midi à 3 heures.

DENTISTES.
CONSERVEZ VOS DENTS.
J. A. CARADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE
196, RUE DU CANAL, 196
entre Bourgogne et Remparts, est
en mesure d'exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais.
19 mai—1 PP

Dr. O. BLANCKE
416 et 418—Rue St-Charles—416 et 418
Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire
ALUMINIUM! ALUMINIUM!
La découverte la plus récente du siècle.
GRAND SUCCES!
LE Dr. O. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur aluminium, métal, de la manière la plus artistique. Les patients "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et moins chers que l'or. Ils sont bien plus légers, durables et à l'épreuve de l'acide que les dents sur or, argent; ils sont bien plus légers, moins chers et beaucoup plus agréables que les dents...

Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE
Cabinet et domicile, No 14 rue Burgundy, 2ème maison à droite de la rue du Canal, près de Lopez.
Extraction de dents sans douleur, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.
24 mars—PP 1e M